

Montauban de Bretagne – EPPu Les Hirondelles Conseil d'école 1 du 04/11/2015

Présent(e)s	Excusé(e)s
M. Briche – maire délégué Mme Daniel – adjointe aux affaires scolaires Mme Follet-Bourbon – responsable du périscolaire Mme Trebern – enseignante TPS/PS/MS Mme Chagnon – enseignante CE1/CE2 M. Primard – enseignant CE2/CM1/CM2 et directeur M. Vallois, M. Oillaux, Mme Mousseaux, Mme Tourtoy – parents élus	Mme Huillery – enseignante GS/CP Mme Masmoudi – parent élu

A – Elections des représentants de parents d'élèves

Le vendredi 10 octobre dernier s'est tenu le scrutin pour l'élection des représentants de parents d'élèves. Pour rappel : les représentants de parents d'élèves sont un relai des familles lors des conseils d'écoles. Ils sont invités à y participer activement, doivent prendre en charge la rédaction d'un compte-rendu et peuvent aussi, pour chaque conseil, diffuser auprès des familles leur propre compte-rendu s'ils le souhaitent.

Cette année, sur les 109 inscrits figurants sur les listes, 73 personnes ont participé au vote organisé exclusivement par correspondance pour des raisons pratiques. Cela équivaut à un taux de participation de 66.97% pour un scrutin qui ne proposait qu'une seule liste.

A l'issue de ce dernier, sont élus :

- Aude MOUSSEAUX, parent de Loen en CE1
- Mélanie MASMOUDI, parent d'Hédi en MS et de Naël en CE1
- Tiphany TOURTOY, parent de Mattéo en CE1
- Xavier OILLAUX, parent d'Aïnoha en GS
- Alexis VALLOIS, parent de Léandre en PS.

Les parents élus sont libres de s'organiser pour participer aux différents conseils de l'année. La présence de chacun d'entre eux n'est pas chaque fois nécessaire. L'école comptant quatre classes, les textes prévoient la présence d'au moins quatre représentants à chaque conseil.

B – Périscolaire

Mme Bourbon rappelle sa présence dans le cadre de la permanence qu'elle assure à l'école tous les mardis en mairie annexe. Elle souligne une nouvelle fois la bonne appropriation et le bon usage du portail famille par les parents de l'école dans le cadre de la gestion de la réservation des repas. Elle rappelle qu'il est nécessaire de réserver pour ne pas payer un tarif majoré.

Mme Mousseaux demande s'il serait possible de mettre en place un rappel pour les parents. Mme Tourtoy demande s'il serait possible de le faire au moins pour les nouvelles familles. Mme Bourbon répond qu'un rappel existait au début de la mise en place de la procédure, mais que désormais elle considère que cela fait partie des automatismes de rentrée. Pour ce qui est des nouvelles familles, elle précise que ces dernières sont destinataires d'un mail d'inscription lorsqu'elles arrivent dans l'école et que ce dernier permet de prendre connaissance du système de réservations rapidement.

Montauban de Bretagne – EPPu Les Hirondelles Conseil d'école 1 du 04/11/2015

Mme Bourbon aborde la mise en place du Plan Educatif Territorial, en vigueur pour une durée de 5 ans. Cette première année axe le travail autour de la citoyenneté (respect, langage, responsabilité) qui a été identifiée comme un point de réflexion commune évident par les partenaires engagés dans la réflexion collective.

Dans ce cadre, un socle commun de règlement a été élaboré afin de servir de base collective dans l'ensemble des établissements du territoire qui accueillent les enfants. Bien évidemment, ce socle peut être librement adapté par les différentes structures au regard de leurs spécificités, mais le fond et la base restent communs. Des affichages permettant d'en prendre connaissance seront prochainement installés dans les endroits concernés.

Une prochaine réunion devrait être organisée afin d'établir les actions à conduire durant les prochains mois, comme le « violentomètre », un outil de gestion de comportement que Mme Bourbon souhaite proposer comme support commun dans le cadre de la construction d'outils et de repères collectifs.

Dans le cadre du PEdT, sur les temps périscolaires, un travail autour de l'alimentation est mené en partenariat avec Convivio et une diététicienne. Un premier temps collectif a été consacré à la présentation et l'appropriation de la pyramide alimentaire. Un second temps sera consacré à la présentation des groupes d'aliments. Enfin, M. et Mme Volcler viendront sur place présenter et faire déguster des fruits et des légumes aux enfants. Suite à cette manipulation, ils mèneront un projet artistique avec Mme Bourbon à la façon d'Arcimboldo.

Les parents élus questionnent sur le nombre d'enfants participants à cette action. Mme Bourbon rappelle que la participation sur les temps périscolaire n'est pas obligatoire. Elle se fait sur volontariat et il y a tout de même eu 22 enfants participants pour cette première session.

Mme Bourbon termine sur les actions en lien avec l'alimentation en évoquant le partenariat avec le SMICTOM dans le cadre des actions à venir en vue de réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le tri des déchets.

Mme Bourbon informe de la mise en place d'une formation pour les agents périscolaires sur les thématiques du positionnement professionnel, la gestion et l'accompagnement des situations difficile, notamment face à des enfants violents. Cette formation, qui répond à une réalité de terrain, est organisée sur 9 jours répartis au fil de l'année. Ainsi, à chaque période de vacances, les agents concernés bénéficient de deux jours de formation. La première session, composée elle d'une journée, a eu lieu durant les précédents congés. Elle a permis d'échanger sur les difficultés rencontrées et les différentes pratiques. Elle sera suivie aux prochaines vacances par un temps sur la connaissance des enfants, puis sur une formation en vue d'apprendre à asseoir son autorité de façon bienveillante. La priorité a été donnée aux agents qui interviennent majoritairement auprès des enfants de l'élémentaire. Dans deux ans, les agents de maternelles devraient en bénéficier également si les retours sont concluants.

Les parents interrogent sur la priorité donnée aux agents de l'élémentaire, Mme Bourbon répond qu'en maternelle, l'agent est déjà titulaire du diplôme d'ATSEM, qui prévoit une sensibilisation à ces thématiques. Elle en profite pour remercier la municipalité d'avoir su être à l'écoute des remontés des agents qu'elle a relayé en s'engageant dans ce dispositif.

Mme Bourbon rappelle la mise en place du permis à points pour les élèves, valable du CP au CM2.

Montauban de Bretagne – EPPu Les Hirondelles Conseil d'école 1 du 04/11/205

Concernant les repas, elle rappelle que les menus composés et préparés par CONVIVIO sont validés par une diététicienne et indique que le fonctionnement du temps méridien reste inchangé : deux services, un pour les maternelles et un pour les élémentaires. A l'issue de leur repas, les maternelles vont pour partie dans la cour, pour partie à la sieste. Les repas des élémentaires sont échelonnés pour ne pas avoir une accumulation d'enfant dans le restaurant scolaire, peu propice à un déjeuner agréable. Elle passe la parole à M. Oillaux pour qu'il présente la commission des menus pour donner suite à une question d'un parent élu.

M. Oillaux présente la commission des menus. Il indique que ce qu'il en retient, c'est qu'il y a une réglementation, qu'il est difficile de suivre à la lettre et qui ne prend pas forcément en compte la réalité de ce que mangent les enfants. L'enjeu est de trouver un compromis entre ce que les enfants devraient manger et qu'ils consomment réellement du menu qui leur est proposé. Il souligne une présence importante de viande dans les menus, notamment de viande transformée.

Mme Bourbon indique qu'il est difficile de servir de la viande non transformée, sachant qu'une tranche de jambon est déjà considérée comme telle. Elle comprend ce que veut dire M. OILLAUX et souligne que la réflexion et le travail se poursuivent pour améliorer la qualité du service proposé en tenant compte des contraintes existantes.

C – Rentrée scolaire 2025

1- Effectifs et horaires

Cette année, l'école accueille une nouvelle enseignante dans la classe de GS/CP. Il s'agit de Mme HUILLERY Adeline, qui est en classe le lundi, le mardi et le vendredi. La journée du jeudi est assurée par Mme CADIEU Laura qui assure également la décharge de direction dans la classe des CE2/CM1/CM2 tous les mardis.

Concernant les effectifs, l'école totalise 78 élèves à ce jour, après les différents mouvements de rentrée. Les élèves sont répartis ainsi :

- TPS (6), PS (8), MS (8) avec Mme TREBERN
- GS (8), CP (9) avec Mme HUILLERY
- CE1 (15), CE2 (5) avec Mme CHAGNON
- CE2 (6), CM1 (7), CM2 (6) avec M PRIMARD.

Concernant les horaires, l'accueil des élèves se fait tous les matins à partir de 8h35 avec un début de classe à 8h45. Les élèves de l'élémentaire (du CP au CM2) font leur entrée du côté bureau de direction et les élèves de la maternelle (de la TPS à la GS) passent par la porte côté mairie.

La pause méridienne est à 12h00 et la reprise se fait à partir de 13h35. Sur le temps méridien, l'entrée et la sortie des enfants, quel que soit leur niveau, se fait par la porte côté bureau de direction.

L'après-midi, la classe se termine à 16h30. Les élèves de l'élémentaire sortent par la porte côté direction et ceux de maternelle par la porte côté mairie.

2 – Règlement, hygiène et exclusion

Il est rappelé à l'ensemble des familles que la ponctualité est de rigueur à l'école. Il est important que la classe débute avec l'ensemble des élèves et ne soit pas interrompue pour favoriser la mise au travail et

Montauban de Bretagne – EPPu Les Hirondelles Conseil d'école 1 du 04/11/2025

la concentration. A la sortie, lorsque les parents ne sont pas présents, les enfants sont envoyés en garderie au moment de refermer les portes, sauf demande contraire formulée à l'écrit par la famille.

Les élèves doivent se présenter à l'école propres et dans une tenue correcte et adaptée à la météo ou au programme de la journée (tenue de sport lorsque c'est nécessaire). Les bijoux et le maquillage ne sont pas nécessaires au bon déroulement des apprentissages et donc pas autorisés à l'école.

Concernant les jouets de la maison, ils ne sont pas autorisés et n'ont donc pas à être dans les cartables. Mme Bourbon indique que des jouets ont été commandés pour compléter ceux existants et mis à disposition des enfants.

Les objets connectés, montres et autres, ne sont pas autorisés à l'école. Si l'enfant se présente équipé d'un objet connecté, ce dernier lui sera pris puis rendu à la fin de la journée.

Les élèves doivent avoir un langage et un comportement corrects, que ce soit envers leurs camarades ou envers tout adulte de l'école. Tout manquement pourra, si aucune amélioration n'est observée après plusieurs rappels, être sanctionné par exclusion temporaire, comme le prévoit le décret du 16 août 2023 publié par le ministère de l'Education Nationale.

3 – Projets scolaires

Projet mythologie et créatures fantastiques : cette année, les classes se sont fédérées autour d'un projet de découverte de la mythologie grecque. Ce travail se traduit en maternelle par une découverte des créatures fantastiques et imaginaires au fil de l'année, permettant d'acquérir et de mobiliser un lexique nouveau. Dans les autres classes, le travail est construit, entre autres, autour d'une lecture suivie qui relate les aventures d'un héros de la mythologie (Hermès en CE1/CE2 et Thésée en CE2/CM1/CM2).

Particulièrement riche, cette thématique a été retenue pour ses possibilités de lien avec les autres domaines d'apprentissages. Le travail en classe devrait se conclure par une visite du musée des Beaux-Arts de Rennes axée sur la mythologie dans les tableaux. Cette sortie sera l'occasion pour les élèves d'expérimenter la présence importante des figures mythologiques dans notre quotidien et dans les différents domaines artistiques. Enfin, une nuit d'observation des étoiles, avec un intervenant, permettrait de réunir toute l'école pour explorer les créatures mythologiques qui ont donné leur nom aux constellations.

Dans les classes d'élémentaire, les enseignants et les élèves ont pour projet de présenter aux parents une production théâtrale en lien avec la mythologie. A l'heure actuelle, aucune date n'a été arrêtée pour cette représentation.

Concernant l'activité physique, l'équipe souhaite poursuivre le travail mené en partenariat avec l'Office des Sports et, après les cycles orientation, vélo et rollers, voudrait proposer aux élèves un cycle d'activité gymnique. La réflexion est en cours avec M. Prié afin d'établir un calendrier.

Les élèves de la GS au CE2 poursuivent leur cycle de piscine. Ce dernier se terminera le mardi 2 décembre 2025. Les élèves de CE2/CM1 et CM2 devraient également participer cette année encore à la journée Santé, Sport et Handicap organisée à Montauban de Bretagne. Mme Trebern précise que les élèves de maternelles ont, eux aussi, une sensibilisation du même ordre dans le cadre des activités de motricité.

Montauban de Bretagne – EPPu Les Hirondelles Conseil d'école 1 du 04/11/2025

En maternelle, le maternathlon fait son grand retour cette année. Il sera de nouveau conduit avec les élèves de maternelle de Boisgervilly. Les élèves de GS/CP sont également concernés par ce projet. Pendant l'année, un travail d'échanges et de correspondance permettra de faire naître l'envie de se rencontrer. Cette dernière se concrétisera le 5 juin dans le cadre d'une rencontre sportive le matin, suivie d'un piquenique collectif avant de se conclure par une après-midi d'arts plastiques.

La liaison école/collège est maintenue cette année, mais nous n'en connaissons pas encore les modalités. La première réunion d'information se tiendra le jeudi 13 novembre 2025. Dans l'idéal, le but est de mener un travail conjoint dans une matière avec une classe de 6^{ème} et de passer une journée sur place à être intégré dans les classes et à découvrir le fonctionnement du collège. L'an dernier, il a été difficile d'organiser notre venue au collège : manque de temps, d'enseignants volontaires pour accueillir les élèves, de moyens pour payer le bus jusqu'au collège... Nous attendons de voir ce qu'il en sera cette année.

L'ensemble de l'école participe également au prix des Incorruptibles. Cette opération, axée autour de la transmission du goût de la lecture, propose à chaque niveau une sélection de 6 ouvrages adaptés. Ces derniers circuleront dans les familles pour que les élèves et les parents puissent les découvrir ensemble. Le but est que d'ici le mois de mai, les élèves aient lu la sélection entière en vue de participer au vote qui élira le livre préféré de l'année. L'association qui organise cette opération propose en plus un ensemble de support : activité de langage, jeux de société à construire, livret de lecture, mots mêlés... permettant d'exploiter les ouvrages sous différents aspects.

4 – Communication

Afin de permettre à chacun de communiquer au mieux avec l'interlocuteur visé, nous souhaitons rappeler les différents contacts à l'occasion de ce conseil.

Pour tout ce qui concerne l'Association des Parents d'Elèves, dont les présidentes sont Mme Grosso et Mme Moisan, les familles peuvent directement adresser leurs questions à l'adresse apesaintmhervon@gmail.com. Les communications à destination des familles émises par l'APE sont, lorsque cela est nécessaire, également relayées par un mot collé directement dans le cahier de liaison des enfants qu'il faut penser à consulter au moins une fois par semaine.

Pour contacter les parents élus, chargés de représenter les parents d'élèves lors des trois conseils d'école organisés dans l'année, vous devez écrire à l'adresse parentsleshirondelles@gmail.com.

Les questions relatives à la cantine, à la garderie et aux temps périscolaires sont à adresser à Mme Bourbon. Vous pouvez la contacter par mail à l'adresse periscolaire@ville-montaubandebretagne.fr ou par téléphone au 06.38.97.69.10. En cas de non-réponse, n'hésitez pas à laisser un message. Mme Bourbon fait toujours au mieux pour recontacter aussi rapidement que possible les familles si nécessaire.

De manière générale, les communications concernant les événements de la classe ou de l'école, à l'initiative de l'équipe enseignante, sont transmises par le biais du cahier de liaison. Lorsque nous sommes dans un délai très court, il arrive que M. Primard double le mot collé par un mail adressé directement aux familles.

D – Santé et sécurité

Les exercices obligatoires (PPMS et incendie) ont eu lieu. Une fois encore, les exercices étaient prévus et les enfants étaient préparés. Les prochains se feront sans avertir les enfants en amont, mais toujours avec un temps d'échange à la fin pour permettre à chacun d'exprimer ce qu'il a ressenti et de poser les questions qu'il pourrait avoir.

Dans les deux cas, l'exercice s'est bien déroulé et les enfants ont eu un comportement exemplaire. Un petit point de vigilance concernant la vérification et le verrouillage des fenêtres dans le cadre de l'exercice PPMS. Nous en profitons pour signaler qu'il serait préférable d'avoir deux signaux distincts pour l'incendie et le PPMS. M. Briche répond que l'installation devrait être prévu après vote au budget. Mme Tourtoy l'interroge quant à une échéance. M. Briche indique qu'elle pourrait intervenir courant 2026. D'autres exercices seront réalisés au fil de l'année.

E – Finances

Cette année, le budget par élève est le même. Sur un budget total pour les 4 classe de 4 600 euros, d'après le dernier point budgétaire des services financiers, il reste encore 301.83 euros. Cependant, toutes les factures n'avaient pas encore été réglées au moment de la diffusion de cette information.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la dotation de 2000 euros qui servira à compléter le matériel de motricité afin de proposer aux élèves des activités gymniques et ce jusqu'en élémentaire.

L'équipe enseignante n'a pas encore lancé son appel à cotisation OCCE cette année, ce dernier devrait parvenir aux familles avant la fin du mois. Pour rappel, la cotisation OCCE permet à l'école de disposer de fonds supplémentaires afin de financer les achats en lien avec la classe et les apprentissages, des interventions dans et en dehors des classes, des transports ...

Bilan financier OCCE n°31 du 04 novembre 2025

Au 24 / 07 / 25 il restait : 2819,28 euros

Dans la caisse : 84,77 euros

Dépenses :

22	Papier classe ce2 cm1cm2		40,58 euros (caisse)
28	Paiement photographe		1011,60 euros (chèque)
35	Remboursement (fournitures gâteau, sable, terreau, balle de tennis, clé usb, aimants...)		211,21 euros (chèque)
36	Paiement Edumoov		108,00 (virement)

A la clôture des comptes : Au 14 / 09 / 25 Il restait : 1488,47 euros sur le compte et 44,19 euros dans la caisse :

Nouveaux comptes 25/26 - Au 15 /09 / 25

Il reste 1488,47 euros

Dans la caisse : 44,19 euros

Montauban de Bretagne – EPPu Les Hirondelles Conseil d'école 1 du 04/11/2015

N° pièce comptable	Objet	Recettes	Dépenses
3	Magali – Peluche Pégase		34,99 euros (caisse)
4	Adeline – Remboursement		9,06 euros (caisse)
5	Frais de tenue de compte 1/10/25		7,50 euros (prélèvement)
6	Subventions mairie sortie ferme	1185,00 euros (virement)	

Au 04 / 11 / 25 il reste 2665,97 euros

Dans la caisse : 0,14 euros

F - Questions diverses

Mme Trebern profite de ce point pour informer qu'une maman d'élève viendra en classe présenter son activité de conteuse. Elle renouvelle également son appel aux volontaires qui souhaiteraient faire de même.

Mme Bourbon demande s'il serait possible que les familles mettent de côté des catalogues de fruits et de légumes dont elle aura l'usage dans le cadre de ses projets autour de l'alimentation.